



## **De nouveau condamné lourdement en appel par la justice algérienne, notre confrère Christophe Gleizes doit être libéré**

C'est un choc, d'autant plus dur que les dernières semaines étaient porteuses d'espoir. Christophe Gleizes a été condamné le 3 décembre 2025 par une cour d'appel algérienne à sept années de prison, notamment pour « apologie du terrorisme ». Le Syndicat national des journalistes (SNJ), le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le SGJ-FO tiennent à lui apporter tout leur soutien.

C'est la même lourde peine qui avait été prononcée en première instance le 29 juin. Le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le SGJ-FO font part de leur consternation. Les excuses sincères de notre confrère de 36 ans, entré en Algérie avec un visa de tourisme et non pas de journaliste, n'ont donc pas été entendues. Ignoré également, son appel à la clémence. La justice algérienne ne lui pardonne toujours pas sa rencontre avec un dirigeant de club accusé de « terrorisme » par le pouvoir.

Il faut pourtant rappeler que Christophe Gleizes, journaliste sportif collaborateur des magazines So Foot et Society, n'a toujours fait que son métier, et avec la plus grande intégrité, seulement guidé par sa passion pour le football algérien. Le journalisme n'est pas un crime, et sa place n'est pas en prison.

Le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le SGJ-FO demandent donc au président algérien de bien vouloir prononcer la grâce de notre confrère, comme il a pu le faire récemment avec Boualem Sansal, afin de rendre Christophe au plus vite à ses proches, et lui permettre de retrouver son métier.

*Paris, mercredi 3 décembre 2025*